

Journal du RPE

Edito

Le mois de septembre voit s'éloigner la pause estivale. Nos petites têtes blondes reprennent le chemin de l'école ou retournent chez leur assistant maternel, à la crèche, à la MAM...

Les RPE « Graine de Lin » et « Les Jeunes Pouces » reprennent aussi leurs activités régulières. Ce dernier quadrimestre de l'année 2022 sera encore une fois riche en animations, en réunions d'information ou encore en programme de formation.

Les RPE se veulent des lieux d'information mais aussi des lieux où les enfants et les adultes se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux. Nos deux animatrices sont à votre écoute afin que ces structures correspondent à vos besoins tout en respectant le cadre réglementaire qui leur est imposé. N'hésitez pas à les solliciter !

Un dernier mot pour remercier les assistantes maternelles qui apportent régulièrement leur contribution à la rédaction du journal du RPE. Vos témoignages nous sont précieux ! Bonne lecture à tous !

Agnès Laloi, Vice-Présidente à la Petite Enfance

Numéro 3 septembre 2022

Sommaire

Page 2 Actualités

Page 3 A vos agendas

Page 4-5 Educ à lire : Un doudou mais pas que.

Page 6-7 Zoom sur l'aménagement de l'espace !

Page 8-9 L'aménagement de l'espace... on en parle !

Page 10 L'absence du salarié et de l'enfant : quelles démarches ?

Page 11 Nos comptines.

Page 12 Activités Coup de cœur Lecture !

Page 13 Coloriages

Page 14-15 Retour en images... la fin d'année aux relais

Actualités

► **Les nouveaux tarifs en vigueur au 1er août 2022 :**

Le salaire horaire brut ne peut être inférieur à 0,281 fois le smic brut (Smic en vigueur au 1er août 2022 : 11,07€ brut) soit 3,12€ brut ou 2,43€ net.

Le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 90% du minimum garanti, soit 3,55€ par enfant pour un journée de 9h d'accueil. Ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour. Il ne peut être inférieur à 2,65€ jusqu'à 6h44.

Accédez au simulateur pour calculer le montant des indemnités d'entretiens :
<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistanteMaternelle>

► **Les nouveaux plannings d'activités** sont disponibles pour la période de septembre à octobre, vous pouvez les retrouver sur le site internet de la collectivité: www.plateaudecaux.fr Pour cette nouvelle période de la baby gym avec Audrey vous est proposé ! N'hésitez pas à contacter l'animatrice pour vous inscrire.

► **Les formations continues se modernisent...** Les assistants maternels peuvent désormais se former à distance et à leur rythme avec une nouvelle expérience de formation ludique. Les modalités d'accès et d'inscriptions restent les mêmes qu'une formation en présentiel. Plusieurs organismes labélisés IPERIA vous propose cette nouvelle modalité d'accès : Edumiam, Toccata, Planète enfance et bien d'autres...



A vos agendas...

► **Une réunion d'information** à destination des parents et des assistants maternels est proposée pour découvrir le Pôle Ressource Handicap 76 (PRH) le mardi 18 octobre 2022 à 19h15 à la mairie de Doudeville. Le PRH est une ressource qui accompagne les familles et les professionnels pour faciliter l'accès des enfants à besoins spécifiques dans les accueils individuels et collectifs de la petite enfance. Lors de cette réunion une présentation de ce service gratuit vous sera faite ainsi qu'une présentation de l'accompagnement possible du PRH.

► Le Relais Petite Enfance invite les assistants maternels à venir participer à **une réunion d'information pour l'inscription sur le site monenfant.fr** le mardi 15 novembre 2022 à 19h lors de laquelle vous sera :

- Expliqué les démarches pour vous permettre de figurer sur le site monenfant.fr
- Présenté le cadre réglementaire concernant cette obligation de figurer sur le site monenfant.fr
- Proposé des dates de permanence spécifique pour vous permettre d'effectuer cette démarche (accompagnement par l'animatrice du RPE, accès à des PC...).
Elle aura lieu au sein des locaux de la Communauté de Communes Plateau de Caux:
2 Place Général De Gaulle 76560 DOUDEVILLE

► Formation à venir... N'hésitez pas à vous inscrire auprès de l'animatrice !

Thème 1 : « **Sensibilisation à l'environnement et activité à moindre coût** »
samedi 15 octobre et 19 novembre 2022 -14 heures.

Thème 2 : « **Favoriser l'autonomie et le bien être d'un enfant avec un trouble du spectre de l'autisme** » 10 et 24 juin 2023 - 14 heures.

Thème 3 : « **Droits et devoirs dans l'exercice de son métier** »
7, 21 janvier et 11 février 2023 - 21 heures.

Thème 4 : « **Accompagnement dans les actes du quotidien et autonomie de l'enfant** » (sur trois jours, dates à déterminer selon la demande - 21 heures).

Thème 5 : « **Accompagner l'évolution motrice et sensorielle de l'enfant** » (sur deux jours, dates à déterminer selon la demande - 14 heures).

Un doudou mais pas que...

Plus communément connu sous le nom de « doudou », « ninin », « lolo », on le reconnaît parce qu'il accompagne l'enfant dans toutes ses expériences et rencontres, mais également à son aspect doux, usé, tété, à son odeur, voir à sa «saleté»... On parle alors d'objet transitionnel.

C'est le nom employé en psychologie pour le doudou, évoqué la première fois par Donald Winnicott (pédopsychiatre anglais). L'objet transitionnel est le premier objet choisi par l'enfant. Il rassure le tout-petit lors des séparations. Grâce à lui, le parent, même absent, est encore symboliquement présent pour l'enfant. D'où ce nom d'objet transitionnel : il fait le lien affectif entre la famille et le monde extérieur, le connu et l'inconnu. Mais le doudou n'est pas toujours un objet ; il peut également désigner une activité (gazouillis, roulement d'un objet, papouilles répétées...) que l'enfant reproduit régulièrement ; on parle alors de phénomènes transitionnels. Qu'il s'agisse d'un objet ou d'un phénomène transitionnel ce qui importe n'est pas tant la forme que prend « le doudou » mais bien la fonction qui est en jeu tant sur le plan affectif que dans la construction de la pensée chez le tout petit.

Avec le doudou, l'enfant, lors de séparation ou de discontinuité parvient à préserver du lien. Face à une nouvelle expérience, lorsque les repères se font moins présents ou, tout simplement, lorsqu'il en ressent le besoin, le jeune enfant peut se tourner vers « son doudou » pour tenter de se réorganiser et rester dans une continuité d'être.



Le doudou à un rôle fondateur dans le développement de la psyché de l'enfant : il pourra serrer contre lui l'objet transitionnel, le jeter au loin, le caresser, le tirailler... lui faire vivre les émotions qu'il éprouve et exprimer ainsi tous les sentiments qui peuvent le traverser.

L'objet transitionnel devra donc survivre aux allers-retours amour-haine. L'enfant va exercer sa maîtrise sur l'objet qui représente la relation par rapport à laquelle il devient acteur.

Par cette expérimentation, il subit moins les évènements et acquiert la sensation de contrôler ce qui lui arrive. Il se sent plus en sécurité et peut accepter de perdre son sentiment de toute-puissance de manière moins brutale puisqu'il peut continuer à l'exercer sur son doudou. Il est important de ne pas instrumentaliser ce dernier et de ne pas en faire un enjeu de récompense, de pression, de punition pour l'enfant.

Souvent détourné de son sens premier, cet objet, rempli d'affectivité, peut être investi par l'enfant de différentes façons. L'enfant aime souvent le retrouver dans des situations qui peuvent être « angoissantes » ou « nouvelles » pour lui.

Il peut avoir besoin de cet objet transitionnel dans ses nouvelles découvertes, même les plus « banales » pour nous : moment d'exploration, découverte d'un nouvel environnement, temps de créativité, balades, ... Et bien évidemment lors de moments en lien avec la séparation.

Ce n'est pas le doudou objet mais la fonction que l'enfant lui attribue qui importe. On peut supposer que parce que l'objet le rassure, il est transitionnel. En effet, quand l'enfant crée le lien à l'autre, il n'est pas capable de distinguer dans les moments d'angoisse ou d'inquiétude le lien à l'intérieur de lui, c'est-à-dire le lien psychique, avec le lien réel dans les interactions extérieures et concrètes. L'une des fonctions du doudou-transitionnel ou de tout autres phénomènes transitionnels sera donc de maintenir le lien intérieur intact quand l'autre n'est plus là. Grace à lui le lien tient malgré l'absence de l'autre et contient l'angoisse de séparation.

Tout ceci conforte l'importance que le « doudou » reste accessible à l'enfant : quand l'enfant a besoin de se consoler, de se sécuriser, d'aller explorer... Chaque enfant définit à quel moment il peut avoir besoin de se rassurer. En laissant l'enfant s'occuper lui-même de son « doudou », nous l'encourageons à identifier ses propres besoins de façon autonome. Parfois, l'adulte place le « doudou » comme responsable de la « non-exploration » de l'enfant dans le jeu ou les activités... Sommes-nous bien sûr qu'il s'agit d'un désintérêt de l'enfant à cause de la présence de ce dernier ? Il est important d'observer ces comportements afin de comprendre l'origine du désintérêt et d'y apporter une réponse adaptée.



Zoom sur...

L'AMÈNAGEMENT DE L'ESPACE

Les assistantes maternelles possèdent cette particularité de travailler dans un espace personnel, familial, intime. Chaque domicile possède sa propre configuration et nécessite de la part des professionnels un travail de réappropriation, d'aménagement.

Un lieu d'accueil de la petite enfance doit être à la fois le cocon et le support ajustable qui permettra aux enfants de grandir et de s'épanouir.

Avant de parler de l'espace des enfants, il est important pour l'assistant maternel de définir son espace personnel et son espace professionnel dans la temporalité.

Avant de tout déménager, il est important d'être sensible aux besoins des jeunes enfants ; pour cela l'observation est le meilleur des outils ! Ils doivent se sentir en sécurité, tant par l'atmosphère du lieu que par la posture et l'accompagnement de l'adulte pour pouvoir s'autoriser à jouer et à entrer en relation avec les autres. Le bon aménagement de l'espace chez l'assistant maternel est essentiel pour permettre au plus petit d'évoluer dans un espace où il se sentira autonome. Un espace bien organisé favorise la création de repère chez l'enfant et participe à son développement.

L'enfant, dans un espace adapté à ses besoins, dans lequel il va pouvoir se mouvoir librement, va développer de sa propre initiative son sentiment d'autonomie à travers ses expériences. Un aménagement répondant aux besoins de l'enfant, lui permettra d'explorer, manipuler, penser, créer, imaginer, construire mais aussi rencontrer, se concentrer, prendre confiance dans ses capacités qu'il développera au fur et à mesure.

La diversité des jouets et des activités disponibles en même temps, sans avoir à demander à l'adulte, favorise les choix et les initiatives de l'enfant. Les différents espaces pouvant être aménagés (imitation, dinette, motricité, construction, détente/lecture etc...) vont permettre à l'enfant dans l'espace-temps de répondre à ses différents besoins (se défouler, se détendre, créer, imaginer...)

Les aires de jeu sont déterminées pour rassurer et créer la sécurité affective nécessaire à l'enfant pour rentrer dans le jeu.

Pour les enfants qui ne se déplacent pas, un tapis, une couverture peut être installé au sol ; libre de ses mouvements l'enfant va pouvoir commencer ses expériences corporelles (regarder sa main, toucher puis attraper les objets, se retourner etc...)

Pour les enfants qui se déplacent à quatre pattes, il est important d'organiser l'espace pour leur permettre d'explorer avec des possibilités de se mettre debout (le canapé par exemple...).

Lorsque les enfants accèdent à la marche assuré, l'espace devra permettre de nouvelles conquêtes : bouger, circuler, grimper mais aussi tout mélanger

L'aménagement de l'espace s'accompagne de règles qui sont nécessaires et structurantes pour l'enfant, mais dont l'apprentissage est long et complexe.

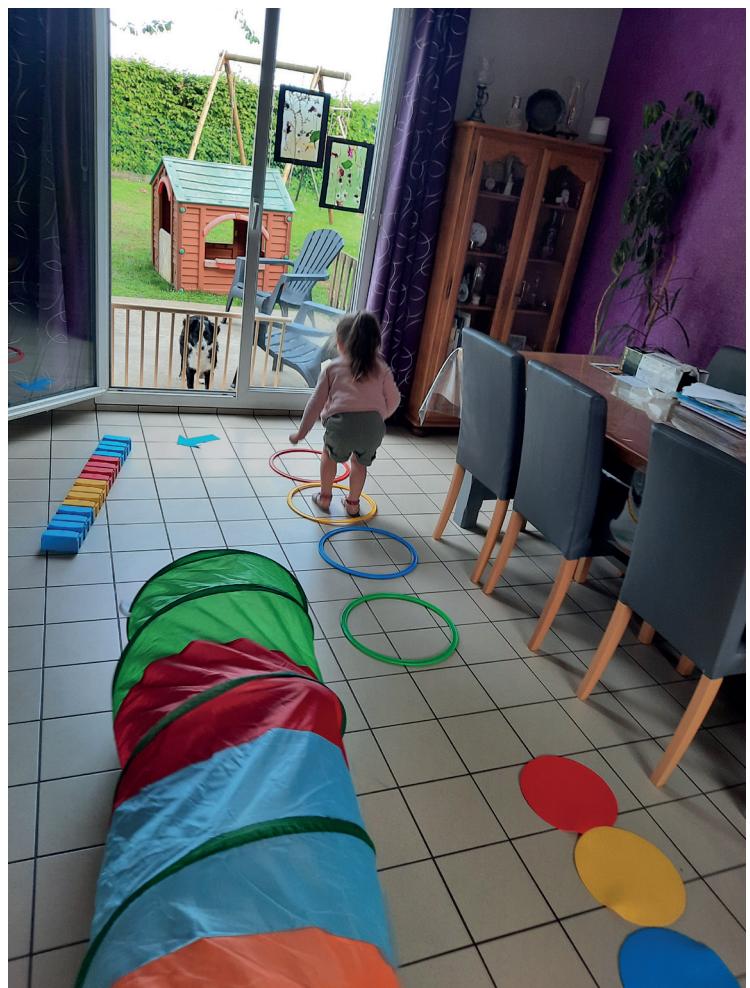
La place de l'adulte dans le jeu de l'enfant se situe d'abord dans la qualité de la relation et des interactions qu'il construira avec l'enfant : l'importance « d'être là ».

L'aménagement de l'espace qui peut paraître anodin est un vrai acte professionnel pensé et réfléchi au quotidien en lien avec les différents stades de développement des enfants. Il est important que cet espace puisse être ajusté et ajustable afin de répondre, en lien avec ce qui est observer au quotidien, aux besoins des différents enfants accueillis.

Ce qui est organisé pour accompagner le jeu de l'enfant, valorise l'enfant dans son « je ».

L'aménagement de l'espace...

«Dans ma salle à manger se trouve déjà le coin jeux des enfants, il y a aussi le tapis au sol de bébé mais ce matin j'ai proposé de faire de la motricité pour cela je dois agrandir le coin salon en poussant les fauteuils et la table basse. J'ai installé le petit parcours de motricité, le tapis de gym et le tunnel, les filles ont maintenant le choix entre la motricité, le coin poupons et la table avec les puzzles.»



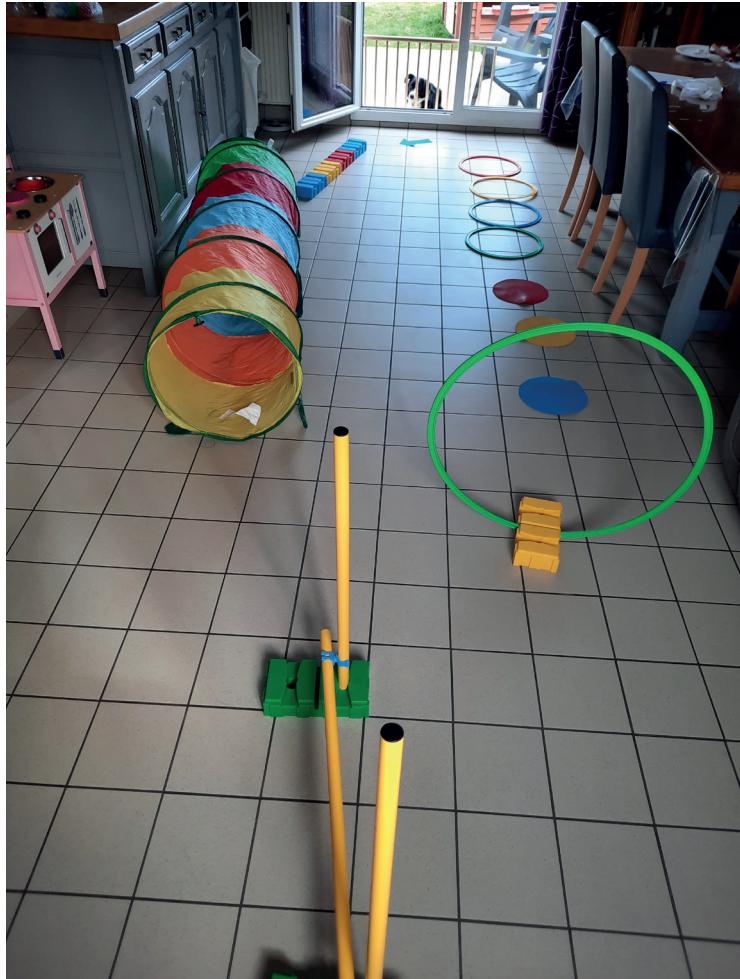
«J'ai acheté un bateau à colorier, pour organiser une matinée rigolote. Les filles ont joué avec le bateau, d'abord et ensuite elles ont commencé à le colorier. Ils ont adoré donner des couleurs à leur propre bateau.

Avec cette activité mon but c'était qu'ils prennent plaisir à imaginer et à créer ces aventures au bord d'un bateau.»



«Pour moi, l'aménagement n'est pas figé dans le temps, il évolue selon les enfants, leurs besoins et leurs envies. Pour les plus petits un espace sensoriel est proposé en continu et pour les plus grands cela varie. Certains coins sont toujours présents comme le coin imitation dinette poupée, le coin garage, le coin construction lego etc... Quand les enfants le souhaitent on organise des parcours, on pousse le canapé, la table basse etc et on installe tous ensemble !»

On en parle !!!



«A mon domicile, l'espace des petits se trouvent au rez de chaussée, l'étage n'est pas en accès. J'ai aménagé une salle de jeu dans une des chambres avec différents espaces pour répondre à tous les âges et besoins. Les enfants peuvent également jouer dans le séjour et dans le jardin où se trouve une balançoire, un toboggan, une cabane...Je fais un roulement dans le jeu proposé afin de varier les propositions !»



«Afin de proposer un parcours de motricité aux enfants je n'hésite pas à déménager ma salle.

Pour ce parcours en intérieur j'ai poussé ma table et les chaises ainsi que la table basse. De ce fait je peux mettre en place les différents éléments de mon parcours

Dans le parcours proposé ici ils doivent marcher sur les marches alignées, puis passage dans le tunnel. A la sortie ils doivent sauter par-dessus la barre puis passer à travers le cerceau. Ensuite je leur demande de marcher sur les ronds et sauter de cerceaux en cerceaux.

Ils adorent ces parcours et le font à la suite pendant de longues minutes.

Avec les beaux jours j'envisage de proposer cette activité en extérieur.»

«Il est pour moi important, en tant qu'assistante maternelle, d'avoir un espace dédié aux enfants où ils s'y sentent bien. Un espace coloré, agréable visuellement. Où il y a différents espaces pour convenir à tous les âges, mais aussi pour que chaque enfant puisse jouer en autonomie, ou pas, selon leurs envies.»

L'absence du salarié et de l'enfant : quelles démarches ?

Les absences du salarié (maladie, congé maternité, ...) ou celles de l'enfant sont à prendre en considération. Elles font varier le salaire de l'assistant maternel agréé.

Absences du salarié

Motif de l'absence du salarié	Minoration de la rémunération	Maintien de la rémunération
Congés pour convenance personnelle	x	
Congés pour événements familiaux (sous conditions)		x
Congé maladie/maternité	x	
Accident du travail/Maladie Professionnelle	x	
Congés pour enfant malade du salarié	x	

Lorsque l'enfant ne peut être accueilli « du seul fait de l'assistant maternel », par exemple quand elle demande une journée de congé pour convenance personnelle aucune rémunération ni indemnité n'est due. Sauf quand la loi en dispose autrement, ce qui est le cas pour certains événements familiaux (article socle commun de CC 48-1-3-1-1)

Les congés pour convenance personnelle entraînent une minoration de la rémunération.

Les congés pour maladie/maternité ne sont pas rémunérés. Ils entraînent une minoration de la rémunération. L'assistant maternel agréé percevra, si il remplit les conditions, des indemnités journalières de la part de sa CPAM et des indemnités complémentaires de la part de son organisme de Prévoyance, l'Ircem Prévoyance.

Les congés pour enfant malade peuvent être octroyés à votre salarié si l'un de ses enfants de moins seize ans (dont il a la charge) est malade ou est accidenté.

Votre salarié doit vous prévenir par tout moyen, dès que possible, et vous adresser le certificat médical dans un délai de 48 heures, sauf cas de circonstances exceptionnelles. A défaut, l'absence de votre salarié peut être assimilée à une absence injustifiée. La durée de ce congé est de 3 jours ouvrables par année civile.

Cette durée est portée à 5 jours ouvrables si l'enfant est âgé de moins d'un an ou si votre salarié assume la charge de 3 enfants ou plus de moins de 16 ans

Absence de l'enfant

Motif de l'absence de l'enfant gardé	Minoration de la régulation	Maintien de la rémunération
Absence non prévue au contrat, à l'initiative du parent		
Maladie de l'enfant avec certificat médical, dans la limite de 5 jours* par an (à compter de la date d'effet d'embauche/ date anniversaire sur 12 mois glissants)		x
Maladie supérieure à 14 jours* calendaires ou hospitalisation	x	x (ou rupture)

- Si les parents employeurs ne transmettent pas de certificat médical ou bulletin d'hospitalisation, ils devront payer à l'assistant maternel la totalité de son salaire, toutefois la fourniture du justificatif hors délai n'ouvre pas droit au maintien du salaire (au plus tard au retour de l'enfant).

Formule de calcul lorsque la situation donne lieu à une déduction

(Socle spécifique assistant maternel de la CC Art.111) :

Calcul pour absence dans le cas d'un accueil régulier sur 52 semaines :

Calcul du salaire : Salaire mensualisé x Nb d'heures d'absence ÷ Nb d'heures qui auraient dû être effectuées = le résultat est à déduire du salaire mensualisé.

Calcul pour absence dans le cas d'un accueil régulier sur 46 semaines ou moins :

Calcul du salaire : Salaire mensualisé x Nombre de jours non travaillés dans le mois donnant lieu à déduction de salaire ÷ Nombre de jours qui auraient été réellement travaillés dans le mois considéré si le salarié n'avait pas été absent : le résultat est à déduire du salaire mensualisé.



Par la fenêtre ouverte

Par la fenêtre ouverte bonjour, bonjour,
Par la fenêtre ouverte bonjour le jour !

Bonjour tous les enfants, avez-vous bien dormi ?

OUIII

La journée qui commence nous a sorti du lit...

Par la fenêtre ouverte bonjour, bonjour !
Par la fenêtre ouverte bonjour, le jour !

Un p'tit bisou !

Un p'tit bisou, pour dire bonjour, un petit bisou
pour dire bonjour c'est doux !

Un petit bisou pour dire bonjour, un petit bisou
mais comment allez-vous ?

Un petit bisou, où ça ? Là sur la joue, un petit bisou
pour dire bonjour c'est doux...

NOS COMPTINES

Monsieur pouce !

Toc, toc, toc, Monsieur pouce
(le pouce est replié dans le poing; de l'autre
main on frappe au « poing »)

Es-tu là ? Chut ! Je dors !

Toc, toc, toc, Monsieur pouce
(Le pouce est replié dans le poing; de l'autre
main on frappe à nouveau au « poing »)

Es-tu là ? Oui ! Hop ! Je sors
(le pouce se déplie rapidement et sort du
poing)

Bonjour Maman (le pouce embrasse l'index)

Bonjour papa (le pouce embrasse le majeur)

Bonjour Petit frère (le pouce embrasse
l'annulaire)

Bonjour petite sœur (le pouce embrasse
l'auriculaire)

Bonjour à tous ! (faire coucou de la main)
Mes petits pouces sont réveillés il est l'heure
d'aller déjeuner !



Activités

A LA DECOUVERTE DU JARDIN !



Objectifs :

Prendre le temps de découvrir le jardin, s'arrêter sur les petits éléments qui le composent et verbaliser les trouvailles.

Une fois cette récolte faites, développer la créativité en créant cette œuvre végétale.

Matériel :

- De petits sauts pour récolter l'herbe, les fleurs, les pétales, la terre...
- Une feuille type canson.
- Du scotch double face placé à divers endroits de la feuille / ou de la colle.

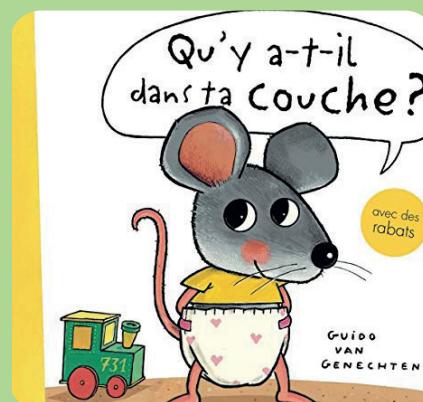
Déroulement de l'activité :

- Préparer les feuilles avec le scotch double face.
- Verbaliser ce que les enfants découvrent, ressentent... lors de leur découverte.
- S'installer à l'intérieur ou dans le jardin sur la pelouse pour confectionner cette belle œuvre.

Coup de lecture !



Enfin, petit oiseau se décide à quitter son nid ! Toutes sortes de recommandations lui sont faites par maman, papa, mamy... « Prends une petite laine, emporte des biscuits, n'oublie pas ta casquette... » En route vers l'aventure, petit oiseau !



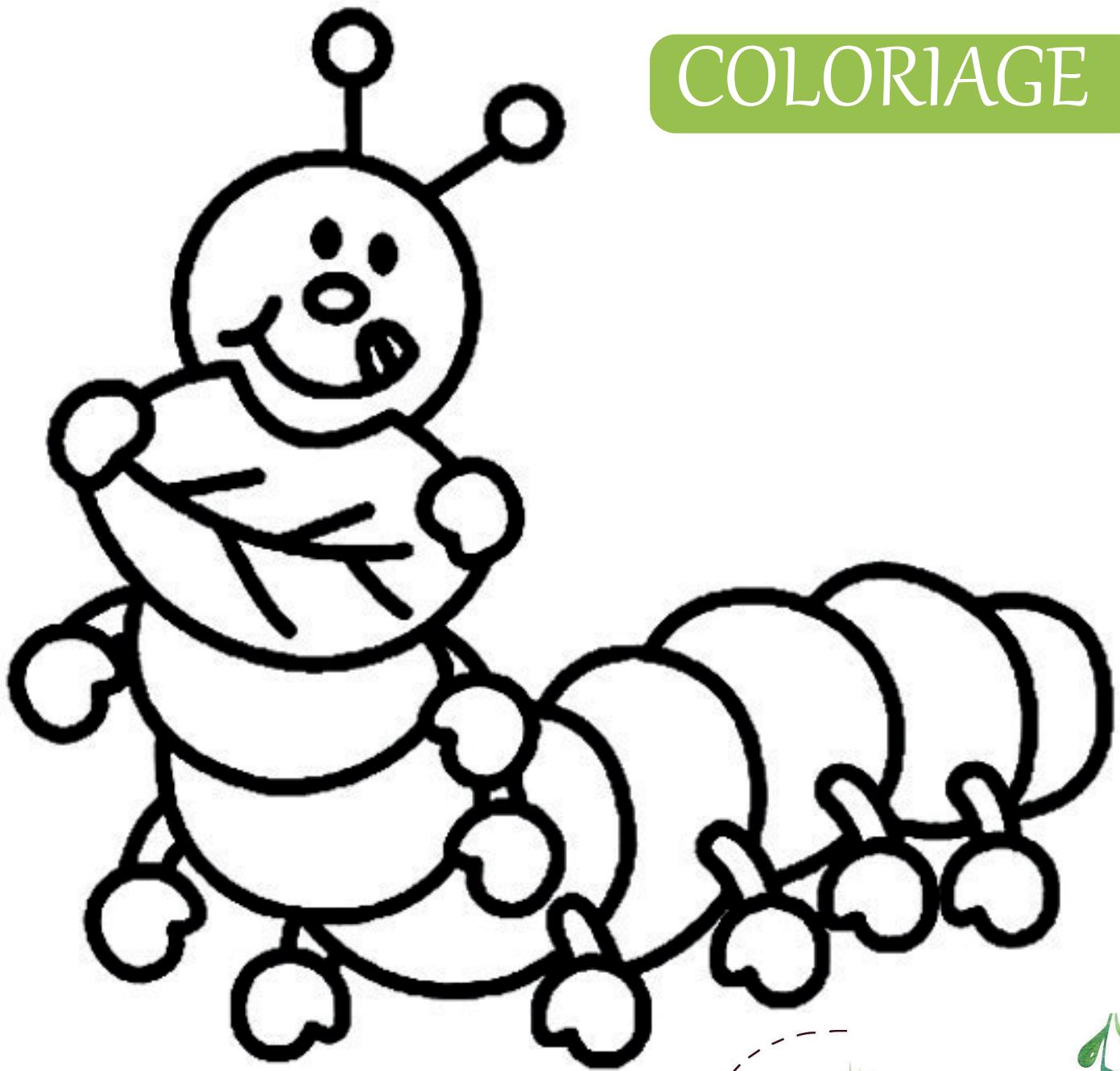
Un livre plein d'humour pour apprendre la propreté.

Bébé Souris est un bébé, et comme tous les bébés, elle porte une couche !

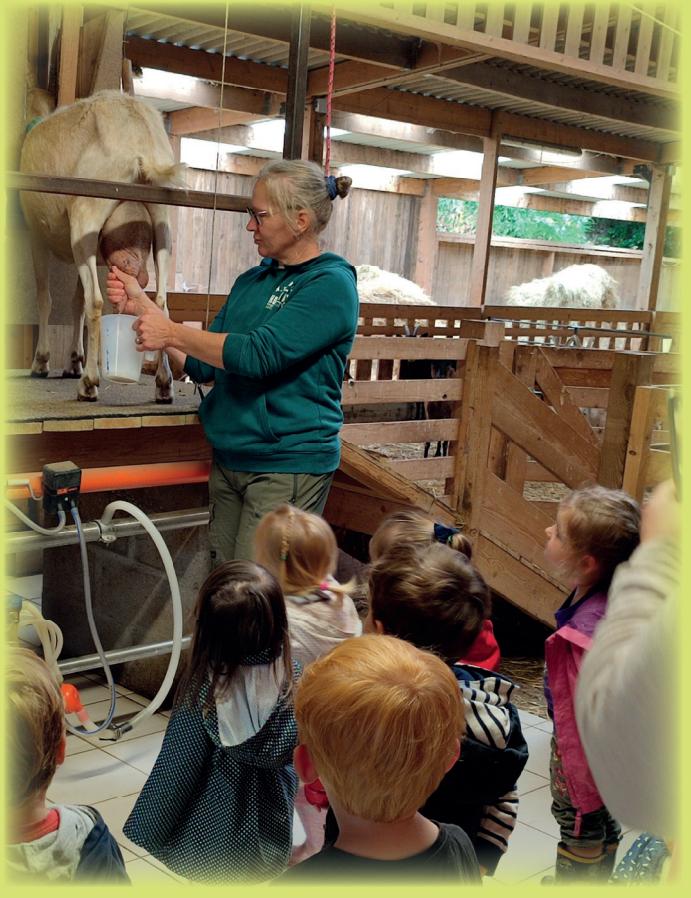
Très curieuse lorsqu'elle rencontre ses amis, bébé Lapin, bébé Chèvre, bébé Chien, bébé Vache, bébé Cheval, qui comme elle, portent une couche, elle ne peut s'empêcher de demander à chacun : « Dis-moi, qu'y a-t-il dans ta couche ??? »

Ainsi, tour à tour, chacun se plie à sa demande et dévoile ses œuvres !! Enfin, quand les animaux demandent à voir ce qu'il y a dans sa couche, Bébé Souris est ravie de leur montrer qu'il n'y a rien... car elle est propre et va sur le pot pour faire ses besoins. La scène finale montre tous les animaux, assis chacun sur un pot.

COLORIAGE



Retour en images : la fin d'année aux relais !





Horaires des permanences

RPE Graine de Lin

	matin	après-midi
Lundi		13h30 - 16h
Mardi	atelier d'éveil	16h - 19h
Mercredi		
Jeudi	atelier d'éveil	13h30 - 16h30
Vendredi	10h - 13h ou Lire au RPE ①	

RPE Jeunes Pouces

	matin	après-midi
Lundi	10h30 - 13h	
Mardi	atelier d'éveil	14h - 15h30
Mercredi		14h - 16h30
Jeudi	atelier d'éveil	16h30 - 18h30
Vendredi	Lire au RPE ①	14h - 15h30

① «Lire au RPE» de 10h à 12h30 en semaine paire à Yerville, et en semaine impaire à Doudeville

Plus d'infos : planning complet des ateliers d'éveil et animations sur www.plateaudecaux.fr

Contacts

RPE Graine de Lin

Julie BAGUET

2, place Général de Gaulle
76560 DOUDEVILLE

02 35 95 93 43

rpe.doudeville@plateaudecaux.fr

RPE Jeunes Pouces

Valentine BERTRAND

Place B. Alexandre
76760 YERVILLE

02 32 70 66 10

rpe.yerville@plateaudecaux.fr

